

COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 29 janvier 2025 à 19h30
en la salle des Fêtes de Gesves
(chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

1. Conseil Communal des Enfants - Prestation de serment des nouveaux élus

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

2. Reconnaissance de la Bibliothèque communale par la Fédération Wallonie Bruxelles (F.W.B) - Demande de renouvellement de l'agrément

AFFAIRES GENERALES

3. Déclaration de Politique Communale 2024-2030

DESIGNATIONS

4. Maison du Tourisme Condroz-Famenne - Désignation de représentant(e)s de la Commune de Gesves
5. INASEP - Désignation de 2 représentant(e)s (un effectif et un suppléant) du Conseil communal au sein du Comité de contrôle du Service d'Aide aux Associés
6. Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) - Renouvellement et désignation des représentant(e)s du Conseil communal
7. COPALOC (Commission Paritaire Locale) - Désignation des représentant(e)s du Conseil communal
8. Écoles communales - Conseil de Participation - Désignation des représentant(e)s du Conseil communal
9. Gesves Extra Asbl - Désignation des représentant(e)s du Conseil communal
10. Contrat Rivière Haute-Meuse Asbl (CRHM) - Désignation des représentant(e)s du Conseil communal
11. Commission Communale de l'Accueil (CCA) - Désignation des membres effectifs et suppléants
12. SWDE - Conseil d'exploitation - Désignation d'un représentant du Conseil communal
13. Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur (CAI) - Désignation d'une représentante du Conseil communal

14. Les Plus Beaux Villages de Wallonie - Remplacement d'un représentant du Conseil communal
15. Terrienne du Crédit Social - Désignation de trois représentant(e)s du Conseil communal
16. Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces asbl (CECP) - Désignation d'une représentante du Conseil communal à l'Assemblée générale
17. Conseil cynégétique Arches-En-Condroz - Désignation d'un représentant du Conseil communal
18. Bureau Économique de la Province de Namur (BEP) - Comité d'Avis - Désignation d'un représentant du Conseil communal

INTERCOMMUNALES

19. IDEFIN - Assemblée générale extraordinaire - 27 mars 2025

FINANCES

20. Zone Nage - Budget initial 2025

MARCHES PUBLICS

21. Marché public de fourniture d'un tracteur 4X4 compact neuf pour le Service Espaces Verts - Approbation du mode de passation et des conditions du marché
22. Renforcement du clocher de l'Eglise Saint-Maximin à Gesves - Approbation des conditions et du mode de passation du marché
23. Marché public d'acquisition d'une mini-pelle pour les services techniques sur le marché de l'occasion - Approbation des conditions et du mode de passation du marché

PATRIMOINE

24. Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local du RTG4 à Central Gesves (Club de colombophiles)
25. Création d'une servitude d'utilité publique en sous-sol, entre la rue des Comognes et la rue de Loyers à Mozet sur les parcelles privées cadastrées division 3, section A et n° 91G, 92L et 70G3 – Fixation des conditions et des modalités et adoption des conditions contractuelles

MOBILITE

26. Règlement complémentaire de roulage - Faulx-Les Tombes - Aménagement d'une chaussée à voie centrale Fau Sainte-Anne (Bois de Gesves)

CPAS

27. Budgets 2025 - Ordinaire et extraordinaire et dotation communale - Tutelle administrative et arrêt de la dotation communale

PERSONNEL

28. Adhésion au Service Social Collectif du Service Fédéral de Pension

SIPPT

29. Plan global d'action 2025-2029 et Plan annuel d'action 2025 - Approbation

ENSEIGNEMENT

30. École communale de l'Envol - Mise à jour du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)
31. École communale de l'Envol - Augmentation de cadre maternel au 20/01/2025

A HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Admission à la pension (A.R.)


ENSEIGNEMENT

2. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à temps plein (26 p/s, FN) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle définitive (FM) en congé maladie au plus tard à partir du 06/01/2025 - Ratification de la décision du Collège communal du 16/12/2024
3. École communale de l'Envol - Désignation d'un maître de seconde langue de néerlandais temporaire à temps partiel (16 p/s - Titre de pénurie - DB) en remplacement d'un maître de seconde langue de néerlandais à temps partiel (NC, absente pour raison médicale) - Désignation à partir du 18/12/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 23/12/2024
4. École communale de la Croisette - Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (23 p/s, SR) dans le cadre du remplacement d'une institutrice primaire temporaire (CB) à partir du 06/01/2025 - Ratification de la décision du Collège communal du 06/01/25
5. École communale de l'Envol - Désignation à titre temporaire à temps plein (26 p/s, EF) à partir du 21/01/2025 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à temps plein (FN) en congé d'écartement pour grossesse - Ratification de la décision du Collège communal du 20/01/25

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 20/01/2025

Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY

Le Bourgmestre,




M VAN AUDENRODE

